

COMMUNE DE SAINT-RESTITUT (26)
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Réunion publique n°2 : information sur le PLU
04 Juillet 2019 – 18h30 – Salle polyvalente



1. Personnes présentes à la réunion

Environ 30 personnes étaient présentes à la réunion publique qui s'est tenue à la salle polyvalente.

La réunion s'est déroulée en présence de M. le maire et de plusieurs élus de la commune.

Elle était animée M. Bonnardel du bureau d'études KAX en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).



2. Déroulement de la réunion

Le bureau d'études a présenté 4 panneaux d'exposition reprenant les éléments suivants :

- Présentation du contenu d'un PLU et de sa procédure d'élaboration ;
- Saint-Restitut aujourd'hui et demain : thématiques démographie et urbanisme ;
- Saint-Restitut aujourd'hui et demain : thématiques déplacement, emploi et agriculture ;
- Saint-Restitut aujourd'hui et demain : thématiques environnement et paysage.

Les panneaux sont annexés au présent compte-rendu.

Les panneaux présentés seront exposés en mairie tout au long de la procédure afin que les personnes qui n'ont pas pu se déplacer puissent connaître leur contenu. L'exposition liée au PLU sera complétée par d'autres panneaux lors d'étapes suivantes.

La réunion publique a permis de rappeler qu'un registre est disponible en mairie tout au long de la procédure pour permettre à chacun d'écrire des remarques ou des demandes concernant le PLU.

3. Echanges et discussions

Un échange convivial a eu lieu à l'issue de la présentation. Les personnes présentes ont pu intervenir et poser des questions d'ordre général sur l'élaboration du PLU.

Plusieurs sujets ont été abordés dont notamment :

- Le constat est fait que la commune aborde un phénomène de vieillissement de la population et une diminution de la croissance démographique qu'il convient d'anticiper.
 - Remarques : Saint-Restitut ne peut pas devenir une commune jeune. Il faut accepter l'évolution normale de la population. Attirer des jeunes est une bonne chose, mais on n'arrivera pas à faire du village un village de jeunes.
- Concernant le risque feu de forêt au Planès : en quoi augmenter la population peut-il augmenter le risque ?
 - Réponse du BE : le risque est estimé en fonction de la force de l'aléa (le phénomène naturel) et en fonction de la population soumise à cet aléa. En augmentant la population sur le plateau, on augmente le nombre de personnes soumises à l'aléa feu de forêt et donc on augmente le risque. D'autant plus sur le plateau de Planès qui a la particularité d'avoir des voiries peu adaptées à une intervention des secours en cas d'événement incendie. Augmenter la population, augmentera les difficultés d'intervention liées à un événement (évacuation, largeur des voies pour les pompiers, ...)
- Remarque d'un habitant : avant de vouloir s'étendre et construire loin du village, il convient de dire que le village contient encore beaucoup de maisons vides ou abandonnées et qu'il faut favoriser la reconquête du village. Beaucoup de jeunes couples serait intéressés pour vivre dans le village. Cela permet également de s'occuper des personnes âgées qui y vivent encore et d'entretenir le patrimoine de la commune.
- Concernant la réhabilitation : la ZPR protégeant le patrimoine contraint parfois la réhabilitation des logements – par exemple en interdisant les climatiseurs extérieurs.
- Remarque d'un habitant : qui détermine la croissance démographique dans le PLU et donne le seuil de la population ? S'il s'agit de la commune pourquoi ne pourrait-on pas dire que Saint-Restitut n'a pas vocation à dépasser les 1 500 habitants ?
 - Réponse du BE : c'est en effet à la commune de déterminer la croissance démographique à inscrire dans le PLU et d'organiser sa mise en œuvre. Elle doit cependant réaliser cet exercice en prenant en compte les points de vue d'autres institutions qui participent également à l'élaboration du PLU : la préfecture, le conseil départemental, les chambres consulaires, etc.
- Remarque d'un habitant : il serait intéressant d'aider les particuliers à produire leur propre énergie – panneaux solaires par exemple.

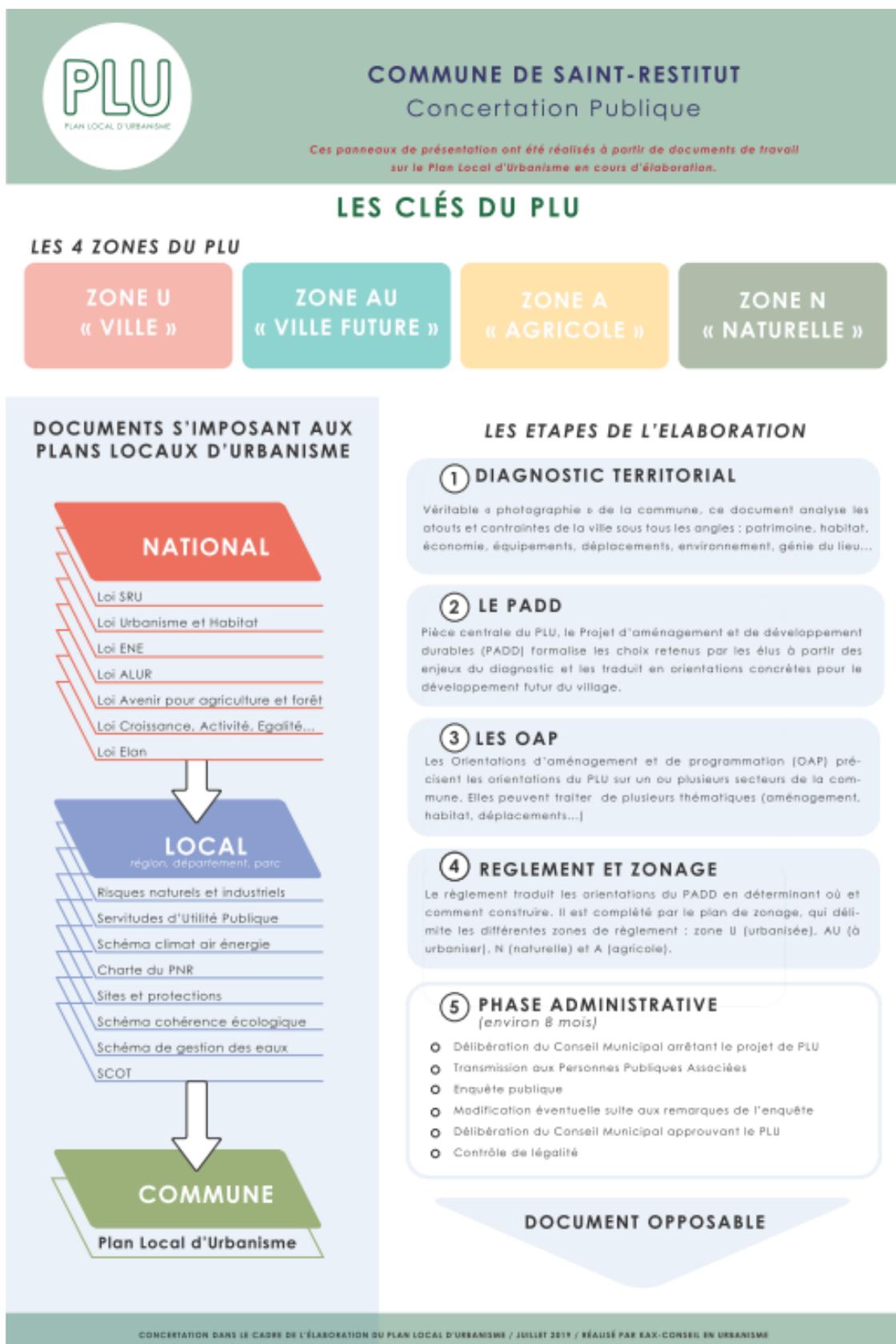
- Remarque d'un habitant : A-t-on la possibilité d'avoir des jardins partagés et des composteurs dans le village que la commune peut laisser en libre accès ?
 - Réponse du maire : la mairie a depuis longtemps le projet de réaliser des jardins partagés, à ce titre elle a acquis quelques parcelles, mais la résistance de certains propriétaires ralentit la mise en œuvre du projet.

Le BE KAX fait remarquer que la capacité du PLU actuel permet encore la construction d'un certain nombre de logements sur la commune dont une partie importante sur le plateau de Planès. Un des enjeux du futur PLU est de savoir comment combiner sur le plateau la gestion de l'urbanisation existante, la gestion du risque feu de forêt, la gestion de la circulation, la gestion des murs en pierre (patrimoine protégé au niveau de la ZPR). La capacité restant sur le plateau augmentera fortement le risque et la circulation sur le plateau.

- Remarques d'habitants : nous ne voulons pas que le plateau devienne ingérable en termes de circulation. Nous voulons conserver la qualité exceptionnelle du plateau de Planès même si cela veut dire limiter la constructibilité.

4. Annexes

Panneaux de concertation présentés lors de la réunion :



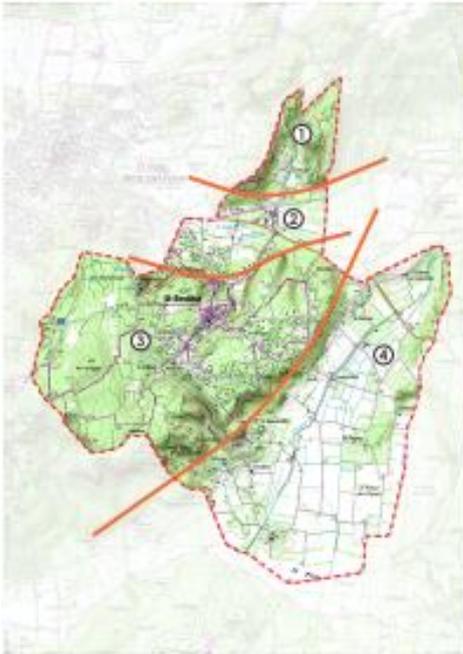


PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE SAINT-RESTITUT
Concertation Publique

Ces panneaux de présentation ont été réalisés à partir de documents de travail sur le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.

SAINT-RESTITUT AUJOURD'HUI ET DEMAIN





HABITANTS EN 2016
1 380



-0.5%/an
ENTRE 2010-2015



SOLDE ENTRÉES/SORTIES
-0.9%/ans
ENTRE 2010-2015



SOLDE NATUREL
0.5%/an
ENTRE 2010-2015



+ DE 45 ANS
6/10 *(5/10 en Drôme)*



EN FAMILLE
7/10 *(6/10 en Drôme)*

SANS ENFANT 4/10 AVEC ENFANT 3/10



ENJEUX

- Retrouver une dynamique démographique positive.
- Amélioration de la diversité des profils des ménages.
- Développement d'une offre immobilière adaptée aux revenus de la population.

PROJET →

Prévoir un développement démographique maîtrisé.

Prendre en compte le phénomène de desserrement des ménages dans la prévision des besoins de construction de logements.

Assurer le renouvellement des ménages nécessaire au maintien des équipements et services publics.



- Un centre villageois récréatif préservé offrant une richesse patrimoniale reconnue.
- Une bonne dynamique de construction durant ces dernières années, constituant un parc de logements en partie récent.
- Un étalement urbain important impactant les terres agricoles.
- Une urbanisation diffuse qui augmente le trafic sur des axes plus ou moins adaptés.
- Une partie du territoire qui s'est le plus vers Saint-Paul-Trois-Châteaux.

ENJEUX

- Maintien et renforcement des entités urbaines existantes, et développement des dents creuses stratégiques dans le respect de leurs caractéristiques urbaines et architecturales.
- Lutte contre la consommation d'espaces des espaces agricoles et naturels.
- Diversification du parc de logements en adéquation avec la structure de la population et son évolution.

PROJET →

Organiser le développement urbain en tenant compte de la répartition et des caractéristiques des quartiers qui composent Saint-Restitut

Limiter et adapter la consommation d'espace aux besoins de développement démographique et économique

Intégrer les prescriptions de protection émises par le Site patrimonial remarquable (ancienne ZPPAUF).

Prendre en compte les risques naturels (débordement de Louzon, feu de forêt, éboulement des falaises telle celle de Castossebas...) et technologiques dans l'aménagement du territoire

Organiser le développement en anticipant les besoins en équipements publics (réseaux, voirie, stationnement, etc.)



CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME / JUILLET 2019 / RÉALISÉ PAR S&X-CONSEIL EN URBANISME



PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE SAINT-RESTITUT

Concertation Publique

Ces panneaux de présentation ont été réalisés à partir de documents de travail sur le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.



DÉPLACEMENT

- Une commune rurale accessible localement, régionalement et nationalement.
- Un recours systématique à l'automobile pour les déplacements extra et intra-communaux.
- Un manque d'infrastructures qui n'encourage pas à circuler en modes doux.
- Une faible et irrégulière desserte en transports en commun.
- Une offre de stationnement suffisante à organiser et une circulation difficile dans le village ancien.

ENJEUX

- Promotion et sécurisation des modes de circulation doux.
- Amélioration de la desserte en transports en commun.
- Amélioration des conditions de circulation dans le village, notamment pour les modes doux et réorganiser l'offre en stationnement.

PROJET

Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement et adapter le réseau viario existant au développement de l'urbanisation

Sécuriser les axes routiers des entrées du village.

Contribuer au développement des modes doux de déplacement.

Améliorer les conditions de stationnement dans le centre ancien notamment.

Contribuer aux moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle en développant en priorité les zones déjà urbanisées et ainsi améliorer l'opportunité des transports en commun et des initiatives de covoiturage.

Participer avec les villes voisines (Saint-Faul-trais-Côcheux, Bollène...) à la mise en place d'un bus interurbain.



EMPLOI / ECONOMIE

- Une économie locale diversifiée : agriculture, zone d'activités.
- Une zone d'emplois liées à de grandes infrastructures (centrales électrique).
- Une commune attractive du cadre de vie exceptionnel en raison de la qualité du patrimoine agricole et naturel.

ENJEUX

- Maintien et développement de l'activité agricole.
- Gestion de la zone d'activités.
- Création d'emplois sur la commune.
- Promotion des activités touristiques sur le territoire.

PROJET

Mettre une politique globale améliorant l'attractivité du territoire pour les entreprises.

Conforter le dynamisme des activités existantes (le village et la zone d'activités).

S'appuyer sur la route départementale n°59 pour développer et valoriser la zone d'activités économiques et artisanales existantes.

Diversifier les activités tertiaires en lien avec les activités industrielles des bassins d'emplois de Tricastin, de Marsoulas et de leurs environs.

Assurer une meilleure exploitation du potentiel touristique.



-  **65% D'ACTIF** (hors en transit)
AYANT UN EMPLOI
-  **12% DE RETRAITES**
(hors en transit)
-  **78% D'ACTIF SORTANT**
(hors résidents des unités de la commune)
-  **50% D'ACTIF RENTRANT**
(hors résidents des unités de la commune)



26 EXPLOITATIONS

-  **33% DE GRANDE CULTURE** (céréales...)
-  **27% PLANTES AROMATIQUES**
-  **20% VIGNE**



AGRICULTURE

- De nombreuses terres exploitées, notamment dans la plaine d'Avré, bénéficiant d'un label labellisé.
- Des espaces protégés par un faible mitage des terres agricoles (plaine d'Avré).
- De potentiels conflits de voisinage entre agriculture et habitat.
- Consommation des terres agricoles du fait de l'étalement urbain des dernières années (plaine de la Croix notamment).

ENJEUX

- Maintien, renforcement et promotion de l'agriculture du territoire.
- Développement des exploitations dans le respect de la protection des terres agricoles.
- Protection des terres agricoles par une délimitation claire des entités agricoles.

PROJET

Accompagner le maintien et le développement de l'agriculture

Protéger les terres agricoles et limiter les conflits entre les activités agricoles et les habitations en stoppant l'étalement urbain

Permettre les constructions nécessaires à l'exploitation agricole

CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME / JUILLET 2019 / RÉALISÉ PAR RAX-CONSEIL EN URBANISME



COMMUNE DE SAINT-RESTITUT

Concertation Publique

Ces panneaux de présentation ont été réalisés à partir de documents de travail sur le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.



ENVIRONNEMENT

- Une qualité et une richesse écologiques importantes sur l'ensemble du territoire.
- Un cours d'eau favorable (le Lauzon) à la biodiversité et la diversité des habitats naturels.
- Des zones humides importantes (plaine d'Aire) et une zone Natura 2000 présente à l'est du territoire (Sables du Tricastin).

ENJEUX

- Protection des cours d'eau et de leur ripisylve.
- Préservation des habitats d'intérêt communautaire Natura 2000.
- Préservation des boisements participant à la trame verte.
- Diminution de la pression foncière sur les habitats naturels.

PROJET

Préserver les milieux naturels remarquables, les continuités écologiques et le patrimoine agricole remarquable.

Site Natura 2000 / zones humides / trame verte et bleue / espaces boisés.

Encourager les systèmes d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables.

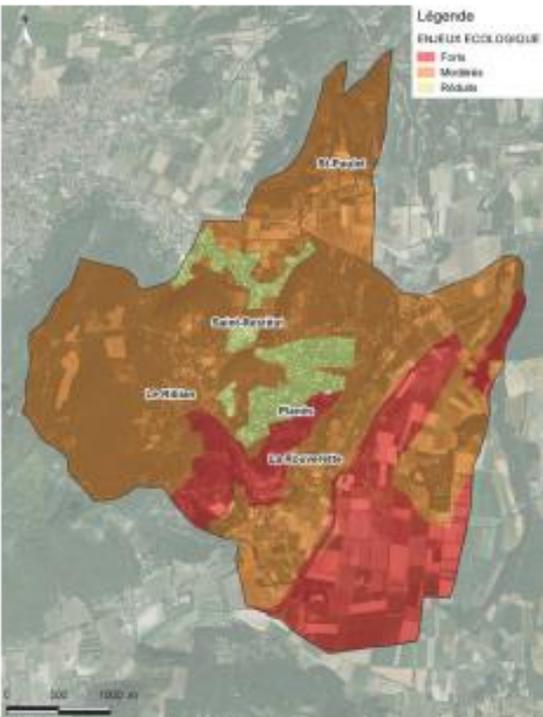
Dans le respect des caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères de la commune.

Boule des sables - Bassin lançara - en danger critique en Rhône-Alpes.



Accroche-épave - Fenné abiviana - et la Bête variable - Bête bête - quasi-menacées en Rhône-Alpes.





Carte provisoire des enjeux écologiques
Commune de Saint-Restitut (26)

Modèle Ibis 2018 - O. Deltour
Source: DREAL Rhône-Alpes / Paul-Louis BING



PAYSAGE

- Une situation au Sud de la Drôme, en retrait par rapport aux grandes infrastructures de la vallée du Rhône.
- Un village préservé qui surplombe la plaine de la Craze et bénéficie d'un cadre de vie agréable.
- Un territoire chaputé par une urbanisation importante de la plaine agricole de la Craze.
- Des infrastructures et des activités économiques qui marquent fortement le paysage.

ENJEUX

- Préservation des paysages de la commune et limitation de l'impact de l'étalement urbain dans la plaine de la Craze.
- Valorisation des qualités environnementales et paysagères de la commune, notamment en lien avec le plateau.
- Définition de règles architecturales permettant l'intégration paysagère du bâti.

PROJET

Préserver et valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager.

Favoriser la réhabilitation des logements dans le village ancien.

Préserver les coteaux boisés et particulièrement les crêtes de toutes constructions.

Préserver et valoriser le patrimoine lithique (carnières, enclos et cabanons (barils) de pierres sèches, cabanons...).

Préserver les vues et perspectives majeures induisant des phénomènes de visibilité entre les différentes entités paysagères de la commune (plaines-reliefs, reliefs-plaines).

Conforter le cadre de vie de qualité de la commune.

Assurer une architecture et une insertion urbaine et paysagère de qualité pour les futures constructions.

Mettre en valeur les espaces publics existants et permettre les aménagements pour la création de nouveaux espaces à destination de la population (espaces verts, de jeux, de loisir, de stationnement).

Le Grand Annonciateur - Annonciatorus flammeus - de premier échantillon classé en grand danger en Rhône-Alpes ainsi que le Grand Annonciateur - Annonciatorus flammeus.









CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME / JUILLET 2019 / RÉALISÉ PAR RAX-CONSEIL EN URBANISME